



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°42  
Réunion du 2 juin 2023

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA – VIAUD (CD) – BORDET (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

## GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MARDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>MERCREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>JEUDI</b> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <b>VENDREDI</b> de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <b>mardi 12h00</b>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint ( 8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1<sup>ère</sup></u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</b>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 27/05/2023 au 02/06/2023</b>					
Dossier N°637	29/05/2023	552274	LES PETITS PAINS	Nous informe qu'un mail a été envoyé le 28/04/2023 informant de la fermeture du gymnase le 29/05/2023. <b>FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2</b>	Suite à la réception du courriel du club des PETITS PAINS le 28/04/2023 informant de la fermeture du gymnase le 29/05/2023. Suite une erreur administrative, les frais de déplacements arbitres et délégués sont à la charge du District et La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à <b>une date ultérieure.</b> <b>FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2</b>
Dossier N°637-2	30/05/2023		3CD	Réception rapports officiels, nous informant que la fermeture du gymnase et <b>de la non-présence des deux équipes.</b> <b>FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2</b>	
Dossier N°639	31/05/2023	560134	SEVRES FUTSAL	Forfait avisé : <b>FUTSAL U13 du 04/06/2023 – n°25402472</b> <b>GENNEVILLIERS SOCCER 1 / SEVRES FUTSAL 1</b>	GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SEVRES FUTSAL 1 <b>1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe SEVRES FUTSAL 1</b> <b>amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°640	01/06/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Forfait avisé : <b>U18F à 8 du 03/06/2023 – n° 25652101</b> <b>MALAKOFF USM 1 / COURBEVOIE SPORTS 1</b>	<b>MALAKOFF USM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but)</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 1</b> <b>1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1</b> <b>amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°641	01/06/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Forfait avisé : <b>U15F à 8 poule Elite du 03/06/2023 – n°25652144</b> <b>PLESSIS ROBINSON FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1</b>	<b>PLESSIS ROBINSON FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but)</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 1</b> <b>2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1</b> <b>amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

# FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

## **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

### **U12 poule A**

13/05/2023 n°25230287 Sceaux Fc 21 / As Ararat Issy 22

### **U10 poule P**

13/05/2023 n°25249956 Bagneux Com 1 / As Ararat Issy 1

### **U10 poule Q**

13/05/2023 n°25250017 Bagneux Com 2 / As Ararat Issy 2

### **U10 poule R**

13/05/2023 n°25250075 Bagneux Com 3 / As Ararat Issy 3

### **U10 poule S**

13/05/2023 n°25250132 Bagneux Com 4 / As Ararat Issy 4

## **III. COUPES**

Veillez trouver ci-dessous le programme des 8 finales de la coupe des Hauts-de-Seine ainsi que du Trophée interdistrict 75/92 CDM qui auront lieu le dimanche 4 juin 2023 au stade Gabriel Péri 136 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre (Club accueillant ES NANTERRE).



### **Programme des Finales de la Coupe des Hauts-de-Seine**

**Dimanche 4 juin 2023**

**9h30 - Finale C.D.M. (Terrain synthétique bas)**  
F.C. Rueil Malmaison - Abeille de Rueil

**10h00 - Finale Interdistrict C.D.M. (Terrain synthétique haut)**  
A.J.S.C. Nanterre - J.S. Suresnes

**10h30 - Finale Anciens (Terrain pelouse)**  
A.J.S.C. Nanterre 2 - F.C. Issy les Moulineaux

**12h30 - Finale U14 (Terrain synthétique bas)**  
Antony Foot Evolution - Garenne Colombes A.F.

**13h30 - Finale Loisir (Terrain synthétique haut)**  
F.C. Sèvres 92 - Supporters St Etienne

**14h00 - Finale U16 (Terrain pelouse)**  
E.S. Nanterre 2 - F.C. Saint Cloud

**15h00 - Finale U18 (Terrain synthétique bas)**  
Montrouge F.C. 92 2 - Clichy S/Seine U.S.

**16h00 - Finale Foot Entreprise (Terrain synthétique haut)**  
F.C. Conseil Départemental 2 - Hôpital Raymond Poincaré 2

**16h30 - Finale Seniors (Terrain pelouse)**  
F.C. Saint Cloud - Sèvres F.C. 92

# FINALES DE LA COUPE DES HAUTS-DE-SEINE

**JEUDI 8 JUIN 2023**

**(Gymnase Henri Wallon 1 bis avenue Stalingrad 92220 Bagneux)**

- **20h30 - Finale FUTSAL SENIORS.** BAGNEUX FUTSAL / NEUILLY FUTSAL

**SAMEDI 10 JUIN 2023**

**(Club accueillant Garches Vaucresson - Haras Lupin 127 avenue de la Celle  
Saint Cloud 92420 Vaucresson)**

- **13h00 - Finale U15F.** NEUILLY OLYMPIQUE / COURBEVOIE SPORTS
- **15h00 - Finale U18F.** CSM CLAMART FOOT / COURBEVOIE SPORTS
- **17h15 - Finale SENIORS F.** BOULOGNE BILLANCOURT AC / GPSO 92 ISSY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.